



Document à caractère publicitaire – Mars 2019

BNP PARIBAS AQUA

ÉPARGNER RESPONSABLE

POUR ALLER PLUS LOIN

BNP Paribas Aqua fait partie des fonds récompensés par les Trophées du Revenu 2018.



Le fonds a également reçu l'Actif d'Or de la Distribution 2018 (Actifs du Patrimoine).



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE ET COMPTES
D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

POURQUOI INVESTIR DANS LA THEMATIQUE DE L'EAU ?

En 30 ans, la croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie ont entraîné un doublement de la consommation de l'eau au niveau mondial, tant pour l'agriculture que pour l'industrie et les ménages. L'eau est une ressource rare dont la demande devrait s'accroître au cours des prochaines années. Ce besoin croissant affecte les pays émergents qui s'équipent en systèmes complets d'adduction d'eau, mais également les pays développés qui doivent faire face à la vétusté de leurs infrastructures de traitement et de distribution d'eau.

Ces éléments constituent des catalyseurs de croissance sur le long terme et devraient bénéficier aux entreprises exerçant dans les différents secteurs liés à l'eau.

POURQUOI INVESTIR DANS CE FONDS ?

BNP Paribas Aqua investit dans les actions de sociétés internationales dont l'activité est liée au thème de l'eau. Cela comprend notamment :

- ▶ les technologies de traitement et d'assainissement de l'eau ;
- ▶ l'installation, l'entretien et la rénovation des réseaux d'adduction d'eau ;
- ▶ la gestion de ces réseaux d'adduction d'eau (pompage, traitement avant usage, assainissement des eaux usées, dépollution, recyclage).

Les entreprises sélectionnées par le fonds respectent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, basées sur les déclarations fondamentales portant sur les droits de l'Homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



ENVIRONNEMENT

Le label LuxFLAG est destiné aux fonds investis au moins à 75 % dans des entreprises du secteur de l'environnement et qui affichent de bonnes performances dans la gestion de leurs responsabilités Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

Pour en savoir plus sur ce fonds,
rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas. (coût de connexion selon opérateur)



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans BNP Paribas Aqua permet aux investisseurs de :

- ▶ De **diversifier** géographiquement et sectoriellement leur portefeuille.
- ▶ De s'exposer à un secteur **bénéficiant à ce jour d'une croissance supérieure** à celle du reste de l'économie.
- ▶ D'**épargner utile** en contribuant à relever le défi de l'accès à l'eau. Les investisseurs financent ainsi les installations d'approvisionnement, de traitement et d'assainissement qui permettent de fournir une eau de qualité nécessaire aux activités humaines (dont l'agriculture et l'industrie) tout en respectant l'environnement.
- ▶ De **bénéficier de l'expertise d'Impax AM**, société de gestion spécialisée dans le secteur de l'environnement.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est celui du marché « actions ». De façon mécanique, la variation à la baisse du cours des actions en portefeuille a un impact négatif sur la valeur du fonds.

Ce risque « actions » est d'autant plus sensible que le fonds peut être exposé, dans une limite de 30% de son actif net, aux **marchés « actions » des pays émergents**. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces marchés émergents peuvent, en effet, s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de liquidité : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment désiré en raison d'un manque d'acheteurs.

Risque de change : les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du fonds, à la hausse comme à la baisse.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon opérateur)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



« 1 » représente le risque le plus faible et le rendement potentiellement le plus faible ; « 7 » représente le risque le plus élevé et le rendement potentiellement le plus élevé. Plus le risque est élevé plus la période de placement recommandée est longue. Plus la possibilité de gain est élevée et plus le risque de perte en capital est important.

L'investisseur est averti que son placement en Organisme de Placement Collectif (OPC) va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi. Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de cet OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com**. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris-ORIAS n° 07 022 735. www.orias.fr

Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Indice de référence	MSCI World (NR)
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Date de lancement	03 décembre 2008
Souscription / Rachat	J avant 13h (heure de Paris)
Fréquence de la valeur liquidative	Quotidienne
Règlement	J + 5 max
Montant minimum de souscription	Néant
Frais courants (au 28/02/2019)	2,27 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	2,00 % maximum
Frais d'entrée	2,40 %
Frais de sortie	Néant
Codes ISIN	FR0010668145
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans
<i>(1) Frais fondés sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.</i>	
Source : BNPP AM France, au 28/02/2019.	

